

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 15 mai 2017

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Monsieur Philippe Germain, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 15 mai, a adopté une délibération du gouvernement ; adopté treize arrêtés et examiné 9 dossiers d'étrangers. Il a également examiné un rapport d'information.

1. Délibération du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie pour une affaire.

2. Arrêtés du gouvernement

Secteurs de l'économie et du commerce extérieur, de la fiscalité, des questions de recherche et d'innovation, des relations extérieures et de la sécurité civile, de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse et du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé les budgets après rectificatif 2017 de la chambre de commerce et d'industrie de la Nouvelle-Calédonie :
 - Pour « Nouméa et agences », il est arrêté en recettes nettes à 1 982 250 955 francs et en dépenses nettes à 1 978 146 533 francs, faisant apparaître un résultat global excédentaire de 26 747 999 francs.
 - Pour CCI Aéroport de Nouméa-La Tontouta, il est arrêté en recettes nettes à 3 062 266 700 francs et en dépenses nettes à 3 077 559 020 francs, faisant apparaître un résultat global excédentaire de 137 153 980 francs.
 - Le budget après rectificatif consolidé 2017 de la CCI-NC est donc arrêté en recettes nettes à la somme de 5 044 517 655 francs et en dépenses nettes à la somme de

5 055 705 553 francs, faisant apparaître un résultat global consolidé excédentaire de 163 901 979 francs.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé les budgets primitifs 2018 de la chambre de commerce et d'industrie de la Nouvelle-Calédonie :
 - Pour « Nouméa et agences », il est arrêté en recettes nettes à 2 116 788 295 francs et en dépenses nettes à 2 151 090 690 francs, faisant apparaître un résultat global déficitaire de 34 302 395 francs.
 - Pour « CCI Aéroport de Nouméa - La Tontouta », il est arrêté en recettes nettes à 3 275 855 977 francs et en dépenses nettes à 3 292 712 020 francs, faisant apparaître un résultat global bénéficiaire de 219 568 558 francs.
 - Le budget primitif consolidé 2018 de la CCI-NC est donc arrêté en recettes nettes à la somme de 5 392 644 272 francs et en dépenses nettes à la somme de 5 443 802 710 francs, faisant apparaître un résultat global consolidé excédentaire de 152 802 264 francs.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a versé 2 678 401 francs au groupement de maîtrise d'œuvre TECHNI-CONSEIL SARL (mandataire) / AUSTRAL ARCHITECTES ASSOCIES / TECHNIC ELEC / ETUDES SECURITE SERVICES dans le cadre de la clôture de l'opération de rénovation et d'aménagement de la salle omnisports de l'Anse-Vata.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé le remplacement de la SARL GAWÉ par la SAS LS 85 dans le cadre de l'instruction d'un dossier en vue d'obtenir l'aide fiscale à l'investissement outre-mer. Par arrêté n° 2016-2187/GNC du 10 octobre 2016, la société d'économie mixte de l'agglomération (SEM AGGLO) avait déjà reçu l'agrément du gouvernement pour un programme d'immobilier social nommé Gawé (32 logements sociaux locatifs).

Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social et de la formation professionnelle :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié la date de fin de deux parcours individualisés de formation professionnelle continue.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a reconnu représentatives au niveau de la Nouvelle-Calédonie les organisations syndicales de salariés suivantes :
 - au niveau de la Nouvelle-Calédonie : l'Union des syndicats des ouvriers et employés de Nouvelle-Calédonie (USOENC) ; l'Union syndicale des travailleurs kanaks et des exploités (USTKE) ; l'Union territoriale de la confédération française de l'encadrement- confédération générale des cadres (UT-CFE/CGC) ; la Confédération des Syndicats des Travailleurs de Calédonie (CSTC-FO) ; la Fédération des

- syndicats des fonctionnaires, agents et ouvriers de la fonction publique (FSFAOFP) ; la Confédération générale des travailleurs (COGETRA) et la Confédération syndicale des travailleurs de Nouvelle-Calédonie (CSTNC),
- dans le secteur privé, au niveau interprofessionnel : l'Union des syndicats des ouvriers et employés de Nouvelle-Calédonie (USOENC) ; l'Union syndicale des travailleurs kanaks et des exploités (USTKE) ; la Confédération des Syndicats des Travailleurs de Calédonie (CSTC-FO) ; la Confédération générale des travailleurs (COGETRA) ; la Confédération syndicale des travailleurs de Nouvelle-Calédonie (CSTNC) ; l'Union territoriale de la confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (UT-CFE/CGC),
 - selon les critères* définis dans le Code du travail de la Nouvelle-Calédonie, ont été reconnues comme représentatives les organisations syndicales d'employeurs suivantes : le Mouvement des entreprises de France-Nouvelle-Calédonie (MEDEF-NC) ; la Confédération des petites et moyennes entreprises de Nouvelle-Calédonie (CPME-NC) et l'Union des entreprises de proximité de Nouvelle-Calédonie (U2P-NC).

➤ *Voir communiqué détaillé « Représentativité syndicale et financement ».*

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé une participation financière aux organisations syndicales de salariés reconnues représentatives au niveau de la Nouvelle-Calédonie pour le financement de la formation de leurs adhérents et de leur fonctionnement :

Syndicats	Nombre de voix	Nombre de tranches entières de 500 voix	Montant alloué par tranches entières de 500 voix	Total
USOENC	7407,5	14	1 607 142,86 F CFP	22 500 000
USTKE	4962,5	9	1 607 142,86 F CFP	14 464 286
UT/CFE-CGC	4563,5	9	1 607 142,86 F CFP	14 464 286
CSTC-FO	4340	8	1 607 142,86 F CFP	12 857 143
FSFAOFP	3894	7	1 607 142,86 F CFP	11 250 000
COGETRA-NC	2807,5	5	1 607 142,86 F CFP	8 035 714
CSTNC	2260	4	1 607 142,86 F CFP	6 428 571
TOTAL		56		90 000 000

Secteurs de l'économie numérique, des questions juridiques (droit civil, droit de l'urbanisme et droit des assurances), de la modernisation de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques, du suivi des questions relatives à la francophonie et du suivi des transferts de compétences :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé pour des opérations d'assurance en Nouvelle-Calédonie : La Mondiale Partenaire, la Société française de protection juridique, CNP Assurances, Gan Outre-mer IARD, Société Mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics (SMABTP), Prepar IARD.

Secteurs du budget, de l'énergie, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche et de la communication audiovisuelle, de la politique de l'eau, du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a demandé l'ouverture d'une session extraordinaire du Congrès :
 - projet de loi du pays relative à la lutte contre l'alcoolisme (*rapport du 19.03.2018*),
 - projet de délibération instituant un congé pour responsabilités coutumières (congé pour les coutumiers) – (*rapport n° 3040-115/GNC du 15.11.2016*),
 - projet de délibération relatif aux taux de la taxe pour la transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie (*rapport n° 3040-13/GNC du 12.03.2018*),
 - projet de délibération portant création de l'agence rurale (*rapport n° 3040-15/GNC du 13.03.2018*),
 - rapport d'observations définitives de la chambre territoriale des comptes (CTC) relatif à la gestion du syndicat mixte « Aquarium de Nouméa et de la province Sud » (*GNC du 18.08.2017*),
 - rapport d'observations définitives de la chambre territoriale des comptes (CTC) concernant la gestion de l'IFPSS depuis l'exercice 2013 (*GNC du 12.12.2017*).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé une subvention de 646 millions de francs à l'Agence calédonienne de l'énergie (ACE), dans le cadre des études de la construction de la centrale thermique inscrite au contrat de développement Etat/Nouvelle Calédonie 2017-2021. Les études, qui vont démarrer au cours du 2^e trimestre de cette année et qui s'achèveront au 3^e trimestre 2019, sont des études de faisabilité technique et économique, qui doivent préciser la définition de l'ensemble du projet (centrale et infrastructure gaz associée). Au terme de ces études, le plan d'affaires du projet sera affermi et permettra d'entrer en négociation avec des investisseurs potentiels ainsi qu'avec des banques pour la mise en place du plan de financement.

Secteurs de la protection sociale, de la famille, de la solidarité et du handicap et de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse et secteurs de la santé, de la jeunesse et des sports :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les attributions et l'organisation de la direction des affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie afin qu'elle puisse bénéficier d'un second directeur adjoint, en capacité de prendre en charge, sous son autorité, un certain nombre de dossiers traités actuellement par la direction.

Secteurs de la santé, de la jeunesse et des sports :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué un agrément provisoire à une entreprise de transports sanitaires terrestres (AMBULANCES WAA WI LUU) à Houaïlou.

* *
*

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis trois avis favorables sur des demandes de visa de long séjour, quatre avis favorables et deux refus sur des autorisations de travail hors projets miniers.

Communications du président et des membres du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un rapport d'information au gouvernement sur les comptes administratifs 2016 de la chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie (Nouméa et agences) et de l'aéroport international de Nouméa La Tontouta.